

Séance du 14 décembre 2011

Remarque

Les comptes rendus détaillés des débats de l'Autorité de la statistique publique ne sont pas publics.

Le texte ci-dessous expose toutefois les sujets abordés et les décisions ou avis qui en sont éventuellement issus.

**La séance est ouverte à 9h00,
sous la présidence de M. Paul Champsaur**

1. AUDITION DE JEAN-PIERRE DUPORT, PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Jean-Pierre Duport, Président du Conseil national de l'information statistique, a présenté, le 14 décembre 2011, devant l'Autorité de la statistique publique, l'activité des producteurs de statistiques en 2011 en réponse aux préoccupations des utilisateurs, les thèmes retenus par le Cnis pour son moyen terme 2009-2013. Il a fait part des réflexions mené au sein du Conseil sur les méthodes, la communication, le champ et la qualité des statistiques .

La France dispose d'un service statistique public de grande qualité. Sa plus grande force est d'aider à comprendre le monde tel qu'il est mais aussi tel qu'il change. En 2011, la statistique publique a su globalement s'adapter et rester une référence.

Les risques de déstabilisation de cet outil indispensable au dialogue sur notre société sont forts. Cette année encore, une divergence inquiétante apparaît entre les attentes envers la statistique publique et les moyens dont elle dispose pour y répondre. Plus la société est en mouvement, plus elle se complexifie, plus on demande aux chiffres des clés de compréhension. La demande relayée par le Cnis est l'expression de cette attente, parfois d'ailleurs exprimée directement par les pouvoirs politiques, comme ce fut le cas cette année sur le mal-logement ou encore sur l'économie sociale.

La statistique publique a encore quelques marges de manœuvre pour accroître son efficience, et elle s'y emploie, à l'exemple du recensement de l'agriculture en 2011, réalisation exemplaire tant sur le plan de la qualité, que sur celui des délais de diffusion. L'utilisation accrue de la collecte par internet et de données administratives participent à l'amélioration de la productivité des opérations statistiques.

Face à une diminution de leurs moyens, les producteurs ont ainsi réussi néanmoins à réaliser leur programme 2011 et devraient assurer celui de 2012. Cependant, ils expriment beaucoup d'incertitudes sur leur capacité à respecter les prévisions 2013. Des reports d'enquêtes ou des réalisations a minima, avec des échantillons restreints, sont à craindre.

A. L'activité des producteurs de statistiques en 2011, en réponse aux préoccupations des utilisateurs

La dégradation de la conjoncture économique en 2011 a remis au premier plan trois thématiques : la précarité sociale, la compétitivité de l'économie et la question de l'intégration européenne.

▪ la précarité

La précarité est régulièrement mesurée par le taux de pauvreté monétaire. Disponible par département, il est annoncé en 2013 pour des niveaux géographiques très fins, ce qui permettra d'étudier les disparités sociales territoriales.

Ce taux de pauvreté s'avère cependant insuffisant. Son délai de publication, trop long, ne permet pas une approche de court terme. Il ne permet pas de décrire une précarité qui touche des domaines comme ceux du logement, de la santé et du transport.

Une réflexion très riche menée par le groupe de travail sur le « mal-logement » a permis de définir les différentes dimensions du mal-logement et de jeter les bases des outils statistiques nécessaires à leur mesure. L'enquête Logement en est la pièce maîtresse. Le Cnis s'est manifesté à plusieurs reprises pour que sa réalisation soit maintenue en 2013, selon une taille d'échantillon identique à l'enquête précédente.

▪ la compétitivité de l'économie

En raison de la crise économique, il est attendu plus d'éclairage sur les moteurs de la compétitivité de l'appareil productif français.

La statistique publique a engagé en 2011 des travaux d'ampleur qui seront le socle indispensable de l'information sur les entreprises, notamment la première diffusion à niveau fin des données issues du dispositif Esane¹ et l'enquête « Outward Fats » (suivi des filiales à l'étranger).

La statistique publique mène également des enquêtes sur la recherche, sur l'innovation, sur les pôles de compétitivité et les filières.

La Banque de France et l'Insee ont contribué à fournir nombre d'informations nouvelles sur le financement des PME et des TPE (très petites entreprises) en 2011, avec un suivi trimestriel.

Ces initiatives créent cependant une demande de mise en relation de toutes les informations disponibles afin de les interpréter à bon escient.

▪ l'intégration européenne

La crise grecque a eu des effets révélateurs sur l'importance de mieux observer l'état des finances publiques et la capacité de résistance du système bancaire. Elle interroge, plus largement, les États et les citoyens sur la nécessité d'une intégration européenne renforcée.

La statistique publique peut apporter sa contribution dans deux domaines : une meilleure connaissance du système bancaire et du positionnement de la France au sein de l'Union européenne.

La connaissance du système bancaire, de ses différents métiers et des risques systémiques associés, reste une actualité pressante. Un groupe de travail du Cnis est en cours sur ce sujet, sous la présidence de la Banque de France. Il livrera ses conclusions au premier semestre 2012.

La statistique publique peut également contribuer à une meilleure *perception de la France en Europe* en s'appuyant sur les nombreuses statistiques européennes auxquelles elle participe pour éclairer les politiques européennes. Les indicateurs de déséquilibres macroéconomiques, dont la publication est prévue en 2012 par Eurostat, pourraient permettre notamment une bonne compréhension du positionnement et des enjeux de la France en Europe.

B. Les thèmes retenus par le Cnis pour son moyen terme 2009-2013

▪ Le développement durable et ses trois piliers : économique, social et environnemental

¹ Élaboration des Statistiques Annuelles d'Entreprises (ESANE)

Les enjeux du développement durable diffèrent selon ses porte-parole et selon le niveau géographique concerné. La statistique publique a participé à un important travail de concertation, à tous les niveaux géographiques, pour bien positionner sa contribution dans ce domaine.

Au *niveau européen* un « Sponsorship » européen, co-présidé par la France et Eurostat, a été mis en place pour le suivi des recommandations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi. Les travaux novateurs de l'Insee en matière d'analyse de la dispersion des revenus, de la consommation dans les comptes nationaux ou encore les premiers résultats d'enquêtes sur la qualité de vie ont contribué à éclairer la réflexion européenne.

Au *niveau national*, le comité de concertation pour la définition des indicateurs de suivi de la stratégie nationale de développement durable (SNDD), sous la présidence de Philippe Le Clézio, a contribué à rendre public en 2011 une série d'indicateurs qui ont été présentés au Parlement.

Au *niveau territorial*, un débat au sein du Cnis a réuni 150 personnes sur le thème des indicateurs territoriaux de développement durable. Il a montré un foisonnement d'initiatives et la nécessité d'identifier des indicateurs plus proches des citoyens.

La statistique publique a donc été, en 2011, particulièrement active, ouverte à la concertation, et productive dans le domaine du développement durable. Toutefois subsistent des manques pour mieux appréhender certaines facettes du développement durable : le marché de l'immobilier, la sécurité publique, la vie en société et la consommation de l'espace.

La connaissance du *marché de l'immobilier* est déterminante. Dans le domaine social, celui-ci influe sur le pouvoir d'achat et la qualité de vie ; dans le domaine environnemental, c'est un facteur explicatif de l'étalement urbain ; dans le domaine économique, il interagit fortement avec les marchés financiers. Le rapport Vorms, sur le logement et la construction, a apporté une contribution et des propositions essentielles pour que la statistique améliore les outils dans ce domaine. Au niveau national, comme au niveau local, il est attendu des données plus détaillées. La source notariale et les sources fiscales doivent être encore plus mobilisées à cette fin.

La *sécurité publique* est un autre facteur important de la qualité de vie, sur lequel des progrès, en matière de mesure, restent à faire. L'Insee et l'Ondrp² tirent le meilleur parti de l'enquête « victimation » mais les attentes ne pourront être satisfaites qu'avec les projets de refonte des processus d'information respectifs de la police et la justice. Dès 2013 ; il devrait être possible d'étudier l'ensemble du processus, de la constatation d'un fait à sa pénalisation. Sur ce point il serait essentiel que la statistique publique puisse être associée le plus en amont possible aux réflexions sur les nouveaux dispositifs administratifs. Il en va de la qualité des futures statistiques.

La *vie en société* fait également l'objet d'une demande des acteurs du développement durable. Ils souhaitent pouvoir mesurer l'intensité de la participation citoyenne à la vie publique, que ce soit à travers l'engagement associatif, le bénévolat ou la vie politique et syndicale. Le rapport du groupe de travail sur la connaissance des associations, présidé par Édith Archambault, propose des pistes. Le Cnis en suivra les recommandations avec attention.

Enfin, en matière de *consommation de l'espace*, il est attendu de la statistique publique qu'elle soit l'arbitre de toutes les initiatives sur le sujet. Nombre de documents de programmation territoriale font appel à cette notion, notamment pour évaluer l'étalement urbain et les outils utilisés différents suivant les territoires, par manque de normalisation.

▪ Les effets de la mondialisation

La contribution de la statistique publique dans ce domaine est primordiale ; elle doit éclairer la société sur l'articulation de l'économie et de l'appareil productif avec le reste du monde. Des travaux d'ampleur sont en cours en France et en Europe.

Le *profilage* donnera une représentation plus fidèle de la réalité économique. Il permettra ainsi d'interroger des unités économiques, les « groupes », à même d'apporter une vision des effets de la mondialisation.

² ONDRP : observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale

L'enquête européenne sur les « chaînes de valeur mondiales » fournira une information sur les processus d'externalisation dans les différents pays et secteurs économiques. Les premiers résultats de ces travaux sont attendus pour 2013.

L'enquête « *Outward Fats* » sur l'implantation des groupes français à l'étranger, les *statistiques d'investissements directs à l'étranger* établies par la Banque de France et l'enquête « *filiales* » réalisée par la direction du Trésor et de la politique économique (DGTPE) contribuent à éclaircir les effets de la mondialisation.

La statistique publique est également interpellée sur la contribution économique de secteurs peu ou pas soumis à la mondialisation : les activités de proximité, artisanales, commerciales ou de services, d'une part, la portée du secteur associatif, ou plus largement de l'économie sociale et solidaire, d'autre part. Une *enquête sur les associations* est annoncée pour 2014.

La question de *l'apport des territoires* à la vie économique et de leur vulnérabilité aux effets de la mondialisation, pourrait faire l'objet d'un échange approfondi au sein du Cnis.

▪ **Inégalités et diversité des situations**

Ce domaine répond à deux attentes principales :

* *mieux décrire les diversités sociales*. Sur ce point, la statistique publique a fait de grandes avancées ces dernières années. Elle a brisé le tabou de la « dictature de la moyenne ». Le pouvoir d'achat et la consommation, et depuis peu le patrimoine, sont désormais présentés selon différents profils de ménages ;

* *appréhender les « parcours de vie*. La vie s'allonge, les trajectoires se transforment et se diversifient, selon des parcours qui restent à étudier : transitions entre le système éducatif et la vie active, au sein du marché du travail, vers la retraite. L'attente d'informations est forte, notamment pour évaluer les politiques publiques de formation, d'insertion et d'aides sociales. Les apports sont significatifs en la matière avec diverses enquêtes sur l'insertion professionnelle, du Cereq et du service statistique du ministère de la recherche, avec les études de la Dares sur l'emploi des seniors et de l'Insee sur les trajectoires professionnelles.

Cette année 2011 est également celle du démarrage du dispositif Elfe qui permettra d'identifier des déterminants du parcours de vie dès la naissance. L'étude des parcours se heurte cependant à des contraintes de lourdeur des traitements, de coûts importants et de nécessité de disposer d'un identifiant unique qui permette de suivre les individus dans le temps sans risque de rupture de confidentialité.

▪ **Le rôle des territoires dans le développement économique et social du pays**

Trois points importants concernent ce thème, au-delà de ceux cités précédemment.

* *la question de la contribution des collectivités territoriales à la statistique publique*. La décentralisation des politiques publiques a de facto confié la maîtrise des données de gestion à différents niveaux d'autorités locales. Il devient, de ce fait plus difficile d'avoir une vision nationale, harmonisée de certaines politiques décentralisées. L'année 2011 a marqué une grande avancée avec la publication des « Indicateurs sociaux départementaux », issus d'une étroite collaboration entre l'association des Départements de France (ADF), plusieurs Conseils Généraux et la statistique publique. Le Cnis sera attentif à ce que ces derniers poursuivent leurs efforts communs pour la pérennité et le bon usage de leurs travaux.

Dans des domaines comme la dépendance, le handicap ou encore le transport, la disponibilité au niveau national d'informations cohérentes sur tout le territoire pose problème.

* *la représentativité des grandes enquêtes nationales, comme l'enquête logement ou l'enquête emploi, à des niveaux géographiques plus fins*. Étendre les échantillons de ces enquêtes serait très coûteux. Il y a sans doute là matière à une réflexion méthodologique de la statistique publique pour une meilleure articulation entre enquêtes nationales, extensions d'enquêtes, sources administratives et utilisation de méthodes statistiques innovantes pour répondre à l'attente des territoires.

* *la connaissance des dépenses publiques sur les territoires, de l'État et des collectivités territoriales, par secteur d'intervention*. Cette question reste entière. Le Cnis attend toujours les

suites du rapport de 2008 d'Yvon Ollivier sur ce sujet. Le nouveau procédé comptable de la DGFIP, « Chorus », n'est toujours pas adapté pour répondre à cette attente.

C. Le Cnis interpelle la statistique publique sur ses méthodes et sa communication

Nombres d'échanges au sein du Cnis se situent en amont et en aval de la production statistique.

En amont, plusieurs dialogues très constructifs ont eu lieu sur la façon de "normer" et "classer" certains phénomènes. Plusieurs travaux méritent d'être signalés : ceux qui ont permis une classification du « mal-logement », des « risques psychosociaux », ou encore des contours du secteur associatif, celui autour du microcrédit, dans le cadre du groupe de travail présidé par la Banque de France, celui en cours sur rénovation du questionnaire du recensement.

Toujours en amont, le Cnis joue un rôle important pour rapprocher les points de vue sur les répercussions éventuelles des méthodologies envisagées, à l'exemple des débats sur l'étude des trajectoires scolaires et ses suites à donner en matière d'identifiants cryptés.

Le Cnis a engagé un dialogue avec les décideurs locaux sur l'intérêt du « maillage au carreau ». Il a débattu du recours expérimental à des sources privées, les données des grandes surfaces, pour le calcul de l'indice des prix.

En aval, les utilisateurs évoquent un foisonnement de statistiques et demandent un accompagnement pour choisir, mettre en relation et interpréter les données sur un thème donné. Ceci ouvre un nouveau chantier de réflexion : jusqu'où la statistique publique a-t-elle la mission et les moyens d'aller au devant de cette attente ?

Les efforts de communication de l'Insee sur l'indice des prix et le pouvoir d'achat ont été très appréciés. Il conviendrait de les poursuivre et d'accroître les outils pédagogiques qui permettent à chacun de se situer dans son quotidien. La vulgarisation doit cependant trouver sa limite. Elle ne doit pas dévoyer le message.

La statistique publique est de plus en plus sollicitée pour présenter des indicateurs dit « composites », comme l'indice de développement humain (IDH) ou encore, plus récemment, l'indicateur synthétique de l'exclusion urbaine. Ces outils de communication efficaces, plus parlants, permettent un dialogue ouvert. La statistique publique doit-elle s'en désintéresser ?

D. Le Cnis participe à l'élargissement du champ et de la qualité des statistiques

Le Cnis et l'ASP œuvrent pour un même objectif : accroître le champ des statistiques à même de contribuer au débat public, par leur qualité et leur lisibilité publique.

Le Cnis y contribue, d'une part par son dialogue avec les collectivités territoriales et les travaux qu'il mène avec celles-ci pour qu'elles concourent au fonds commun de la statistique publique et d'autre part, par l'expérimentation d'une procédure d'étalonnage de statistiques privées. Le bilan de cette première expérimentation n'a pas permis de conclure à la mise en place d'une procédure pérenne. Le Cnis a décidé de procéder à une deuxième expérimentation avec pour objectif de minimiser les moyens employés et de mettre au point un contrat de confidentialité avec l'organisme concerné.

En conclusion, la statistique publique, après avoir prouvé ses capacités d'adaptation, aborde maintenant un nouvel enjeu : celui de sa reconnaissance par une communication élargie.

L'année 2011 confirme l'intérêt des débats dans le cadre des 8 commissions du Cnis qui réunissent régulièrement entre 50 et 70 personnes. La participation des utilisateurs se trouve renforcée. La confrontation de plusieurs points de vue sur un même sujet reste très attractif, et la richesse des débats devrait donner lieu à une plus grande communication.

La disponibilité d'outils efficaces pour le diagnostic et la décision est particulièrement importante en période d'instabilité économique et sociale. Il faut s'attacher à convaincre les pouvoirs publics de cette nécessité. C'est pourquoi le Président du Cnis va proposer au Conseil un débat public sur la

statistique publique afin de faire connaître largement son utilité et son efficacité, principalement en direction des décideurs et de valoriser ses travaux et leur intérêt pour la démocratie et l'action publique.

2. AUDITION DE JEAN-PHILIPPE COTIS, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INSEE

L'intervention de **Jean-Philippe Cotis, Directeur Général de l'Insee, devant l'Autorité de la statistique publique, le 14 décembre 2011** a porté sur le thème de la gouvernance, les principales avancées de la production du service statistique public en 2011, les réformes à l'Insee et les principaux travaux menés par l'ASP.

1. Gouvernance

▪ Contexte macro

Face à une crise économique mondiale qui s'est amplifiée ces derniers mois, les problèmes se sont considérablement aggravés au sein de la zone euro. Les pressions financières se sont accrues, tout particulièrement sur la Grèce, l'Italie ou le Portugal. Elles se manifestent par des écarts de taux d'intérêt très importants, qui compliquent singulièrement le retour à des finances publiques soutenables.

Aujourd'hui, dans leur quasi-totalité, les indicateurs conjoncturels restent mal orientés. La situation s'est profondément dégradée dans les pays du Sud de l'Europe. La France est, elle aussi, affectée. La dernière série d'enquêtes de conjoncture publiée par l'Insee vient l'illustrer.

Cette crise économique peut aussi jouer un rôle déstabilisant dans les pays où la statistique publique rencontre déjà des difficultés. C'est notamment le cas de la Grèce.

▪ Initiatives européennes

Dans ce contexte tourmenté, de nombreuses initiatives européennes visent à modifier, en profondeur, la gouvernance statistique. Elles auront des conséquences importantes pour la gouvernance de la statistique française.

Le Parlement européen a souhaité traiter de la statistique au sein du paquet gouvernance économique. Dans un règlement renforçant la mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance, il a introduit un nouvel article consacré à la statistique. Il a souhaité renforcer l'indépendance professionnelle, à travers des procédures de recrutement et de licenciement transparentes et fondées uniquement sur des critères professionnels. Il a exigé la certification des comptes publics (État, sécurité sociale et collectivités locales) par une institution indépendante. Il a également créé une sanction, en cas de manipulation des informations relatives aux déficits et dettes publics aboutissant à des statistiques erronées.

Par ailleurs, l'importance des statistiques dans la gouvernance européenne a été consacrée par l'adoption d'un nouveau texte, relatif à la prévention des déséquilibres macroéconomiques excessifs. Cette prévention s'appuie, en premier lieu, sur un tableau de bord qui comporte des indicateurs macroéconomiques de référence. Les déséquilibres éventuels doivent rester contenus au sein d'une fourchette d'acceptabilité.

Le système statistique européen a adopté un nouveau Code de bonnes pratiques en septembre 2011. Ce code, soutenu par l'ESGAB, vient « graver dans le marbre » le principe d'indépendance du directeur général de l'INS. Il s'applique aussi aux chefs des autres autorités statistiques nationales. Il renforce le principe du droit d'accès aux données administratives et ajoute à ce droit d'accès, un droit d'influence sur la gestion des données administratives.

La Commission européenne s'est engagée, sous l'impulsion du Conseil Ecofin, à proposer une révision du règlement cadre sur la statistique européenne (223/2009). La motivation principale était de renforcer l'indépendance professionnelle des statistiques et l'accès aux données administratives.

Un avant-projet de règlement a été discuté par les statisticiens. Eurostat propose un système dans lequel l'indépendance des statistiques au niveau national reposerait sur le directeur général de l'INS.

Celui-ci deviendrait un véritable « statisticien en chef » national, doté d'un rôle de coordination statistique de l'ensemble des autorités statistiques nationales afin d'en garantir l'indépendance professionnelle et la qualité des productions.

Afin d'assurer l'indépendance professionnelle du chef de l'INS, le projet de règlement prévoit que les procédures de nomination et de fin de fonction seront transparentes et fondées uniquement sur des critères professionnels. Ces procédures doivent relever du droit. L'accès aux données administratives serait garanti par le règlement européen. Il y aurait aussi une possibilité d'influer sur les systèmes administratifs nationaux pour améliorer les statistiques qui en sont tirées.

La Commission proposera également des Engagements en faveur de la Confiance dans les statistiques. Il s'agit de déclarations d'intention, dans lesquelles chaque chef de gouvernement s'engagera à appliquer le code de bonnes pratiques selon des modalités et un échéancier qui lui seraient propres. Dans le même esprit, et s'agissant des statistiques de déficit et de dette publiques, la Commission s'est engagée à mettre en place une démarche de vérification préventive.

▪ Conditions d'exercice de la statistique publique en France

Jean-Philippe Cotis a illustré par quelques cas la mise en œuvre du code de bonnes pratiques de la statistique européenne en France, notamment les statistiques relatives aux parcours scolaires des enfants d'immigrés, les publications de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) du Ministère de l'Education nationale.

Rupture d'embargo

Le Directeur Général de l'Insee et le Président de l'ASP ont été saisi d'un courrier d'organisations syndicales de l'Insee, de Pôle Emploi, du ministère du Travail, du MEDDTL et de la Banque de France concernant le problème de la rupture des embargos.

Il appartient à la statistique publique de mettre à disposition de la presse toutes les informations disponibles et pertinentes sur les sujets discutés. Cette information doit être accessible à tous les utilisateurs au même moment et dans les mêmes conditions.

L'Insee compte sur l'ASP pour contribuer à faire respecter ce principe d'impartialité.

Le CASD : accès aux chercheurs

La mise à disposition des données statistiques aux chercheurs se fait par le CASD : centre d'accès sécurisé distant aux données. Il permet à ces chercheurs de travailler sur des bases de données individuelles détaillées, dans un environnement sécurisé, respectant les exigences de la Cnil et les règles de confidentialité les plus rigoureuses. Le CASD est géré et développé par le Genes ; il est doté pour cela d'un financement de 4 millions d'euros.

Il s'est efforcé courant 2011 de réduire les délais d'accès aux données pour les chercheurs qui varient entre 1 et 6 mois. En moyenne ce délai est de 4 mois. En 2012, le délai devrait être réduit à un mois.

Un premier noyau de données sur les entreprises sera rendu disponible via le CASD. L'annonce officielle en sera faite à l'occasion du Comité du Secret Statistique de mars 2012. Le CASD annoncera par la même occasion les grandes lignes retenues pour la tarification de son service.

Contraintes budgétaires

La dimension budgétaire fait partie de la gouvernance de la statistique publique. Les budgets de fonctionnement relatifs à l'année 2012 seront en forte baisse. Les réductions à venir sont d'une ampleur telle que le programme de travail devra être révisé à la baisse. Dans ce contexte, un groupe de réflexion a été mis en place afin de faire des propositions pour restructurer les activités de l'institut.

Dégager des priorités négatives pour faire face à ces contraintes budgétaires est une nécessité. Les efforts de mutualisation entrepris au niveau européen contribueront également à préserver les marges de manœuvre.

2. Les avancées statistiques

Malgré un contexte difficile, de nombreuses avancées statistiques ont été réalisées en 2011.

▪ mise en œuvre du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi

L'Insee s'est tout d'abord fortement impliqué dans la mise en œuvre du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi, tant au niveau national qu'europpéen, en commençant par les « low hanging fruit » ; et ceci, en exploitant mieux l'information directement disponible et en adaptant les enquêtes pour produire de nouveaux indicateurs. En parallèle, au niveau européen, a été lancé un groupe de travail coprésidé par le DG d'Eurostat et celui de l'Insee.

L'année 2011 voit apparaître les premiers dividendes des investissements réalisés, avec, par exemple, la publication d'une étude inédite sur la mesure du bien être subjectif, une autre sur la qualité du temps passé aux différentes activités de la vie quotidienne ou encore une étude sur la dispersion des patrimoines.

Des résultats inédits sur la mesure du bien être

Les premiers résultats, des enquêtes sur la perception de la qualité de vie en France ont été récemment publiés et ont reçu un large écho médiatique. On y apprend que les Français notent 7,3 sur 10 leur niveau de satisfaction dans la vie. La satisfaction dans la vie augmente systématiquement avec le niveau de vie. Mais plus il est élevé, plus le gain de satisfaction est faible ; d'autres dimensions que le revenu interviennent.

L'exploitation de *l'enquête emploi du temps* va se poursuivre et fournira des éléments permettant de prendre en compte les activités domestiques des ménages, en complément du PIB. Il s'agit d'élargir les indicateurs de revenus aux activités non marchandes.

Des mesures améliorées de la dispersion des patrimoines

Les disparités de patrimoine sont plus importantes que les disparités de revenus et la commission Stiglitz leur accorde une attention particulière. Dans ce contexte, l'Insee a décidé d'adapter l'enquête patrimoine 2009-2010 afin de mieux décrire les gros patrimoines. Une nouvelle méthodologie a permis d'évaluer avec plus de précision les actifs détenus. En utilisant des catégories de ménages plus fines. De premiers résultats viennent d'être publiés. Les 10 % de ménages les mieux dotés en patrimoine possèdent au minimum 552 000 euros d'actifs, alors que les 10 % les plus modestes en termes de patrimoine détiennent au maximum 2 700 euros chacun. À titre de comparaison, en 2009, le revenu disponible des 10 % les plus aisés est 4,2 fois plus élevé que celui des 10 % de ménages les plus modestes.

Enfin, l'année 2011 a été marquée par l'organisation d'une conférence internationale avec l'OCDE. Cette manifestation a vu la participation de Mme Kosciusko-Morizet et de M. Baroin, ainsi que celle d'Angel Gurría, le secrétaire général de l'OCDE. Elle a rassemblé de très nombreuses personnalités de toutes nationalités et de haut niveau dont Joe Stiglitz. Cette « réunion de Paris » a surtout permis de faire une revue à l'échelle mondiale des progrès réalisés dans la mise en œuvre du rapport Stiglitz. À cette occasion, la statistique publique française a présenté plusieurs études inédites et innovantes.

▪ Une implication forte dans le débat public autour du développement durable

En application du Grenelle de l'environnement, le suivi de la stratégie nationale de développement durable a fait l'objet d'un rapport annuel, remis au Parlement, et rendu public. Il s'appuie sur un tableau de bord de 54 indicateurs.

L'Insee a largement contribué à ce premier rapport avec le SOeS, en produisant et coordonnant ce tableau de bord. Pour en assurer la diffusion la plus large, l'ensemble de ces indicateurs est disponible sur le site Insee, complété par des comparaisons internationales.

▪ D'autres projets innovants

Dans le domaine des prix et du social

La possibilité d'utiliser les *données des grandes surfaces* pour obtenir une information exhaustive et détaillée sur certains segments de l'indice des prix est à l'étude. Les enseignes de la grande

distribution sollicitées ont semblé ouvertes à cette possibilité. Il y aurait là, pour l'Insee, une source de gains en termes d'efficacité et de qualité de la production.

L'enquête de victimation à l'école a été menée au printemps 2011 par le Ministère de l'Éducation nationale auprès de 18 000 élèves de collèges publics. Ils ont été, pour la première fois, invités à répondre à un questionnaire sur le climat scolaire et les atteintes dont ils ont pu être victimes. Les résultats ont été publiés en octobre dernier. À 93%, ces élèves se disent satisfaits du climat scolaire de leur établissement.

L'Enquête annuelle « *Cadre de vie et sécurité* », réalisée par l'Insee et l'ONDRP, pourrait évoluer, en anticipation du futur règlement sur l'enquête européenne de victimation prévue pour 2013. Dans ce contexte, l'objectif est de maintenir la continuité des indicateurs existants. Il est envisagé que l'enquête soit étendue à la Guadeloupe et à la Martinique comme cela a été le cas en 2011 pour la Réunion.

L'enquête Logement aura lieu en 2013, avec un échantillon de taille identique aux éditions précédentes, cela grâce à cinq extensions régionales financées par les régions.

Dans le domaine des *statistiques d'entreprises*,

Le service statistique public est fortement impliqué dans la mise en œuvre des conclusions *des assises de la simplification européenne*. Parmi les 80 mesures adoptées par Matignon, 6 touchent directement la statistique publique. Les cinq premières visent à supprimer des redondances et à optimiser les plans d'échantillonnage. Elles devraient pouvoir être mises en œuvre par la statistique publique. Le Comité du label aura à vérifier que ce souci d'optimisation est bien pris en compte dans les enquêtes. La dernière mesure qui consiste à soumettre toutes les enquêtes des opérateurs publics non prévues par l'arrêté annuel, à une déclaration obligatoire, pourrait nécessiter un approfondissement législatif.

Le nouveau système d'informations structurelles sur les entreprises (Esane) combine des données d'origine administrative et des données d'enquêtes. Il est à la fois plus cohérent et de meilleure qualité. La charge d'enquête pesant sur les entreprises est considérablement réduite par l'utilisation systématique des données administratives disponibles. Pour sa part, le service statistique public réalise de forts gains de productivité, grâce à un important effort d'innovation organisationnel et méthodologique. Les résultats de Resane relatifs à l'exercice 2009 ont été mis en ligne en octobre 2011. Cette diffusion marque une étape importante pour ce projet de grande ampleur.

En 2011, l'Insee s'est attelé à la deuxième phase de l'opération qui consiste à décomposer les groupes en lignes de métier homogènes, opération appelée « *profilage* ». La décomposition, en entités juridiques, des groupes exerçant dans plusieurs domaines d'activité correspond de plus en plus fréquemment à une logique gestionnaire et comptable et de moins en moins à une logique économique facilement interprétable en termes sectoriels. Dans ce cadre, le nouveau répertoire statistique Sirius sera mis en place en 2012. Il permettra de centraliser les informations disponibles sur les entreprises, et d'enregistrer la structure « profilée » des groupes.

■ **Une plus grande utilisation des fichiers administratifs afin de diminuer la charge de collecte auprès des entreprises et des ménages.**

L'emploi dans la fonction publique :

Le service statistique du ministère de la Fonction publique, l'Insee et les services statistiques du ministère de l'Intérieur et du ministère du Travail mettent en œuvre un programme destiné à produire des statistiques homogènes entre les trois fonctions publiques. Il s'agit aussi de favoriser les comparaisons entre salariés du secteur public et du secteur privé. La mise à disposition simultanée de données sur l'emploi et les rémunérations, dans les trois fonctions publiques, débouchera en 2012 sur une production stabilisée de statistiques.

Les dépenses de santé :

Les données de l'enquête Santé Protection Sociale de l'Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (Irdes) sont appariées avec les données de remboursement de l'assurance maladie et les données d'organismes complémentaires volontaires. Ce projet devra permettre de « chaîner » la dépense de soins, les remboursements obligatoires et les remboursements

complémentaires pour obtenir, in fine, la dépense de soins réelle supportée par les ménages. Ce projet est réalisé en partenariat avec l'IRDES et l'IDS, il associe les grands régimes de sécurité sociale, les représentants de l'état (DREES, DSS) et des organismes de couverture complémentaire.

Les parcours scolaires :

Le recours à des appariements de fichiers individuels est une nécessité pour répondre aux attentes croissantes en matière de connaissance des trajectoires scolaires. Le service statistique du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative construit des outils permettant de suivre ces parcours, dans le strict respect de la confidentialité des données individuelles.

Le Répertoire National des Identifiants Élèves et étudiants (RNIE) ne contiendra que les variables nécessaires à la délivrance d'un identifiant unique à chaque élève, que celui-ci perdra dès qu'il sera considéré comme sortant définitivement de la formation initiale.

Le dispositif FAERE (Fichiers Anonymisés pour les Etudes et la Recherche), est destiné à appairer des fichiers, pour construire des parcours d'élèves au sein du système éducatif. Ces fichiers seront exploités à seule fin d'études statistiques. Pour cette raison, l'identifiant de l'élève sera doublement crypté de manière à disposer de données strictement anonymes. Ces données permettront l'analyse fine des processus d'orientation.

Le troisième dispositif, plus traditionnel dans le paysage Depp, est le renouvellement des panels de suivi d'élèves, qui combinent sources administratives et enquêtes particulières auprès des élèves et de leurs familles.

▪ **Une large place à la statistique locale**

La production statistique a fait une large place à la statistique locale, avec la livraison des premiers résultats du recensement de l'agriculture et la publication des nouveaux contours des unités urbaines et des zones d'emploi. Les indicateurs sociaux départementaux ont aussi été mis à disposition du public.

Le service statistique du ministère de l'agriculture a publié les premiers résultats du *recensement des exploitations agricoles* moins d'un an après la collecte et avec un taux de réponse supérieur à 99 %. Près de 500 000 exploitations agricoles ont ainsi été recensées ; un million de personnes ont été impliquées. L'opération a permis de mettre en évidence que l'agriculture se concentre, se féminise, se professionnalise et développe la distribution en circuit court. Un vaste tableau de l'agriculture française a été dressé.

Le *nouveau découpage des unités urbaines* est venu remplacer les travaux réalisés en 1999. Une carte de la concentration urbaine en France a été établie. En 10 ans, le territoire couvert par les communes urbaines s'est étendu de 19 % en métropole. Les villes occupent désormais 22 % du territoire et abritent plus des trois quarts de la population.

Le *découpage en zones d'emploi* a été réactualisé par la Dares. Cette partition du territoire était très attendue pour la mise en œuvre des politiques publiques territoriales, en particulier celles concernant le marché du travail.

Des *indicateurs sociaux départementaux* ont été publiés en août sur le site de l'Insee. Un groupe de réflexion avait permis de définir un socle d'indicateurs partagés entre échelons centraux et départementaux, dans les principaux domaines de l'action sociale départementale.

3. Des réformes importantes à la Direction Générale de l'Insee

Des réformes importantes ont été engagées, qu'il s'agisse des méthodes ou de l'organisation.

Le développement rapide de la collecte par internet ainsi que le projet Resane devraient permettre d'améliorer la productivité. A plus long terme, de nouveaux gains de productivité et de qualité résideront dans l'utilisation du répertoire des logements et la normalisation des traitements à l'échelle européenne. Cette normalisation vise à réduire les coûts, à qualité statistique inchangée, à travers une plus grande intégration des méthodes de collecte et de traitement des données.

Une direction de la méthodologie devrait voir le jour à l'Insee en septembre 2012. Cette direction devrait permettre de gagner en efficacité et en qualité. La création de cette direction conduit à une réorganisation au sein de l'Insee, qui touche la plupart des directions.

Les missions de l'actuelle direction des relations internationales et de la coordination statistique devraient être intégrées au sein de notre direction générale. Aujourd'hui, Philippe Cuneo, directeur des relations internationales et de la coordination statistique joue un rôle de coordination entre le service statistique public et l'ASP. Ce rôle pourrait être confié à l'Inspection générale de l'Insee et plus particulièrement à son chef, Pierre Muller. Le rapprochement de l'ASP avec l'inspection générale de l'institut, semble en effet présenter une synergie intéressante pour les travaux de l'Autorité qui a déjà la possibilité, par l'intermédiaire du directeur général de l'Insee, de saisir l'inspection générale de l'institut, ce qu'elle n'a pas manqué de faire sur la labellisation de la statistique publique.

4. Travaux menés par l'ASP en 2011

▪ Un nouveau SSM

L'Autorité de la statistique publique a donné un avis favorable à l'attribution par le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du statut de service statistique ministériel (SSM) au bureau des études statistiques en matière fiscale de la DGFIP. Ce bureau contribue d'ores et déjà fortement aux travaux du service statistique public.

L'Autorité s'est félicitée de l'orientation d'ouverture de la statistique fiscale et la volonté de rendre disponibles, aux experts extérieurs à l'administration économique et financière, les bases de données individuelles permettant de simuler l'effet direct de mesures fiscales. C'est aujourd'hui techniquement possible en veillant à la stricte protection du secret fiscal et du secret statistique.

▪ Indicateurs préannoncés

L'élargissement du calendrier prévisionnel des indicateurs, à tous les thèmes de la statistique publique, constitue un dossier important dont l'Autorité de la statistique publique s'est emparée comme l'un des moyens de renforcer l'indépendance des producteurs.

L'Insee s'est engagé dans cette démarche et devrait être en mesure de présenter un bilan en mars prochain. L'engagement pris par l'Insee a été tenu pour quasiment tous les nouveaux indicateurs de la liste. Le calendrier sera mis en ligne prochainement. La Dares, la Drees et le SSM agriculture ont tenu leurs engagements. L'Insee s'attache à remotiver les retardataires. Il reste encore une difficulté pratique non résolue : l'affichage des calendriers n'est pas harmonisé et il n'existe pas encore d'espace sur le site de l'Insee permettant d'atteindre ces calendriers par un système de liens.

▪ Labellisation

L'Autorité a déjà labellisé les statistiques trimestrielles de l'emploi produites au niveau national par l'Acoss et la statistique trimestrielle du prix du logement en Ile de France.

Le Directeur Général de l'Insee fera tout ce qui est en son pouvoir pour activer la signature du décret sur la gouvernance de la statistique publique afin de légaliser la mission de l'ASP sur la labellisation des données issues des fichiers administratifs.

Le Comité du label, opérationnel pour les enquêtes statistiques, verra ses missions élargies pour prendre en charge l'instruction des dossiers relatifs à la labellisation des données administratives. Il s'appuiera sur les préconisations formulées dans le rapport de l'Inspection générale de l'Insee. Il pourra dès le 2^{ème} semestre 2012 être sollicité dans le cadre du nouveau programme de labellisation de l'ASP. Étant donné les moyens réduits de ce comité, les experts de l'Insee, appuyé par l'inspection générale de l'institut, instruiront les dossiers légers ; dans les cas plus compliqués, Paul Champsaur pourra solliciter, le cas échéant, l'Inspection générale des Finances ou celle des Affaires Sociales qui pourront réaliser des audits préliminaires à l'instruction des dossiers.

3. PUBLICATION DES ANALYSES ET TRAVAUX STATISTIQUES DE LA DIRECTION DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE (DEPP)

Au ministère de l'Éducation Nationale, les publications des études et statistiques seraient en baisse. La Fédération des Conseils de Parents d'élèves des Écoles Publiques (FCPE) a adressé au Président de l'ASP un courrier pour l'alerter sur ces retards.

Le Président de l'Autorité conclut sur ce point que la question, importante, mérite examen. Il recevra le directeur de la Depp et le chef du SSM Education.

En accord avec le Directeur Général de l'Insee, il est décidé de diligenter une mission de l'Inspection générale de l'Insee concernant la publication des analyses statistiques réalisées par la direction de l'Évaluation de la Prospective et de la Performance et plus particulièrement, en son sein, le service statistique ministériel.

L'Autorité analysera le rapport de l'Inspection générale, auditionnera les responsables de la DEPP et fera connaître les suites qu'elle entendra donner à cette affaire.

4. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 21 JUIN 2011

Les Membres de l'Autorité approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 29 septembre 2011.

La séance de l'Autorité est levée à 12h00

La prochaine séance de l'Autorité aura lieu le mercredi 7 mars 2012 à 14h00

Autorité de la statistique publique
Séance du 29 septembre 2011

ANNEXE

ÉTAIENT PRESENTS

Monsieur Paul CHAMPSAUR
Président

Monsieur Yves FREVILLE
Vice-Président
Ancien Sénateur

Monsieur Francis MER
Ancien Ministre,
Président du conseil de surveillance du groupe Safran

Monsieur Philippe LE CLEZIO
Membre du Conseil économique, social et environnemental

Monsieur Jean GAEREMYNCK
Président du comité du secret statistique
Membre du Conseil d'État

Monsieur François ECALLE
Magistrat à la Cour des comptes

Monsieur Bruno DURIEUX
Ancien ministre
Président du comité national des conseillers du commerce extérieur de la France

Monsieur Philip DANE
Président du comité interministériel d'audit des programmes (CIAP)
Inspecteur général des finances

EXCUSÉS

Monsieur Pascal PENAUD
Inspecteur général des affaires sociales

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE

Monsieur Philippe CUNEO
Directeur de la coordination statistique et des relations internationales à l'Insee

Madame Hélène PARIS
Directrice du cabinet du Directeur Général de l'Insee

Madame Dominique MARCHAND
Rapporteur de l'Autorité de la statistique publique

Madame Brigitte BAILLY-SAINTE-CLUQUE
Collaboratrice du Président